

Contribution concrète à l’approvisionnement énergétique hivernal et à la protection contre les crues du Rhône, le projet de palier hydroélectrique MBR franchit une étape majeure en vue de sa réalisation

Embargo : jeudi 22.12.2022 11h00

MBR SA (Massongex-Bex-Rhône) a déposé le dossier de demande d’autorisation de construire du palier hydroélectrique sur le Rhône auprès des cantons de Vaud et du Valais. Le dossier intègre également les travaux prévus par la 3^e correction du Rhône dans le secteur couvert par la concession hydroélectrique. Cette mise à l’enquête publique est une étape importante dans le contexte actuel de la sécurité d’approvisionnement hivernal et de la transition énergétique. Ce projet d’importance nationale prévu sur les communes de Saint-Maurice, Massongex, Bex et, dans une moindre mesure Ollon, entre ainsi dans une phase concrète rendue possible grâce au soutien des communes sites, à une fructueuse coordination avec le projet de 3^e correction du Rhône conduit par les autorités cantonales et à un accord avec le WWF et Pro Natura.

MBR3 (Massongex-Bex-Rhône 3) entre dans une phase concrète. Intégrant à la fois le palier hydroélectrique et l’aménagement du Rhône (R3) sur le secteur couvert par la concession hydroélectrique, le projet sera mis à l’enquête publique du 30 décembre au 30 janvier 2023 inclus dans quatre communes réparties sur les cantons de Vaud (Bex et Ollon) et du Valais (Massongex et St-Maurice). Baptisé « MBR3 » en référence à son double objectif énergétique et sécuritaire, le dossier de demande d’autorisation de construire est à la fois imposant et complexe. Il contient environ 300 documents qui totalisent près de 2500 pages.

Une réponse concrète aux préoccupations énergétiques actuelles

Avec cette étape importante réalisée à l’entrée d’un hiver incertain, FMV, Romande Energie et les Services industriels de Lausanne, réunis dans la société MBR SA, entendent apporter une contribution significative à la sécurité d’approvisionnement électrique, en particulier à la saison froide.

Grâce à sa position privilégiée, à l’extrémité du bassin versant du Rhône dans le Chablais, le futur palier MBR bénéficiera des apports des ouvrages d’accumulation valaisans qui déstockeront leur eau principalement en hiver. De fait, environ 45% de l’énergie produite seront injectés sur le réseau à cette période critique (voir encadré 1). Ce projet stratégique le plus avancé de Suisse constitue donc une réponse concrète aux défis de la sécurité d’approvisionnement, notamment hivernaux.

Avec ses 80 GWh de production annuelle, le palier MBR est reconnu d’importance nationale et pourrait, à ce titre, obtenir une contribution fédérale de l’ordre de 50% du total des coûts, soit environ CHF 70 millions. Grâce à sa production 100% renouvelable et indigène, il contribue en outre à atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Cette étape essentielle de demande d’autorisation de construire démontre le fort engagement de FMV, de Romande Énergie et des Services industriels de Lausanne – actionnaires de MBR SA – dans la transition énergétique, au lendemain de la conférence de l’ONU sur le climat (COP 27) qui a rappelé l’urgence de faire massivement appel aux énergies décarbonées.

Une coordination entre acteurs privés et publics pour la sécurisation du Rhône

La réalisation du palier hydroélectrique nécessite de réaménager le fleuve sur le secteur couvert par la concession hydroélectrique, soit un tronçon de 3 kilomètres compris entre le défilé de St-Maurice

Sion, 22 décembre 2022

et l'embouchure de l'Avançon dans le Rhône au niveau de Bex et Massongex. En avril 2021, les autorités cantonales vaudoises et valaisannes ont décidé d'intégrer les travaux d'aménagement du Rhône au dossier de demande d'autorisation de construire de l'ouvrage. MBR a ainsi déposé un dossier qui comprend également les travaux de sécurisation du fleuve sur ce tronçon (voir encadré 2).

Cette nouvelle responsabilité confiée à MBR SA récompense l'excellente coordination mise en œuvre avec la 3^e correction du Rhône (R3) depuis 2014. Sous la conduite de FMV, le projet MBR3 a ainsi bénéficié d'une vision stratégique partagée et, sur le terrain, d'une gestion opérationnelle intégrée. Il constitue une solution optimale en mettant en œuvre une protection responsable contre les crues tant d'un point de vue écologique et économique que social.

Le réaménagement du Rhône se poursuit ainsi dans le Chablais afin de sécuriser le territoire des communes de Massongex et Bex. Pour débiter les travaux, le projet MBR3 doit obtenir une décision coordonnée de chaque canton, nécessitant la conduite en parallèle de 6 procédures en Valais et de 4 sur le canton de Vaud.

Un fort soutien des communes sites

Dans le sillage de la collaboration instaurée avec les communes sites (Bex et Massongex) depuis 2017, le projet, présenté au printemps dernier, a reçu le soutien de la population locale malgré l'emprise du palier hydroélectrique sur les terres agricoles et les potentielles nuisances durant le chantier. Afin de poursuivre dans ce climat de confiance avec les autorités et les citoyens, MBR et les représentants cantonaux de R3 se mettront durant plusieurs soirées à disposition des personnes intéressées pour les aider à consulter ce dossier d'enquête, aussi volumineux que complexe.

Le dialogue comme solution

Cette volonté de dialogue s'est manifestée tout au long de la phase d'étude et de planification. Grâce à une démarche participative ininterrompue avec le WWF et Pro Natura, un accord a été formalisé par la signature d'une convention en avril dernier. Cet accord fait suite à un travail commun constructif qui a permis une utilisation optimale du potentiel nature et de la connectivité des différentes mesures de compensation (voir encadré 1). Ce travail a été réalisé en veillant à une utilisation rationnelle du territoire, en particulier des terres agricoles du Chablais, ainsi qu'à une proportionnalité des coûts pour le projet MBR.

Lien pour téléchargement de documentation digitale :

<https://sharefiles.fmv.ch/index.php/s/dLveKYSbaRKC5z>

1. Le projet MBR en bref...

Le projet de mise en valeur de la chute du Rhône jusqu'au Léman date de plusieurs décennies. Les études menées dans les années 80 avec le projet Hydro-Rhône ont mis en évidence le fait que le palier n°8 Massongex-Bex présentait les conditions de réalisation les plus favorables. En 2008, les partenaires FMV SA (50%), Romande Energie (33,33%) et les Services industriels de Lausanne (16,67%) ont décidé de relancer ce projet en le coordonnant étroitement avec celui de la 3^e correction du Rhône.

La production annuelle d'énergie attendue du futur palier MBR (Massongex-Bex-Rhône) est estimée à 80 GWh (80 millions de kilowattheures), soit la consommation d'électricité de 20'000 ménages par an. Elle est également équivalente à la production de 15 éoliennes ou d'une installation photovoltaïque couvrant la surface de 45 terrains de football. Afin de minimiser les effets du barrage sur le lit du Rhône, des ouvrages de migration piscicole et différentes mesures de reconstitution et de remplacement (mesures de compensation) ont été définies pour équilibrer le projet du point de vue environnemental. Elles concernent la revitalisation des embouchures du Courset de l'Avançon et de la Rogneuse ainsi que la création d'un biotope de haute valeur au droit du barrage. Ces investissements en faveur de la nature se montent à près de 9 millions de francs. En fonction des informations actuellement disponibles, le coût du projet est estimé à environ 140 millions de francs.

La mise en service de la centrale MBR est planifiée pour l'été 2028. Ce planning dépend toutefois de la durée des procédures d'autorisation et des travaux.

2. La 3^e correction du Rhône (R3) en bref...

La 3^e correction du Rhône (R3) constitue le plus grand projet de protection contre les crues de Suisse. Portant sur une longueur de 162 km, il vise à protéger la population de la plaine du Rhône ainsi que ses infrastructures. La planification de la 3^e correction du Rhône adoptée en 2016 par les gouvernements valaisans et vaudois a pour but de sécuriser durablement la plaine contre les inondations tout en garantissant l'espace nécessaire pour les fonctions naturelles du fleuve. La réalisation du palier MBR a été intégrée à cette planification afin d'obtenir une vision coordonnée entre l'énergie et la sécurité, de minimiser l'emprise globale et de favoriser les synergies et la coordination des travaux. Dans le périmètre concerné par MBR3, les digues actuelles seront consolidées de manière à éviter tout risque de rupture en cas de crue. De plus, à l'aval du palier, la largeur du lit sera augmentée de manière progressive afin d'obtenir la largeur minimale sécuritaire définie par R3. Les talus des digues seront végétalisés de manière à offrir une diversité de milieux favorables à la biodiversité. Finalement, la mobilité douce sera favorisée avec la possibilité de traverser le Rhône sur le nouveau barrage. Des espaces de détente sont également prévus.